

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - Convention avec l'Etat

M. LE MAIRE, Rapporteur : En 1994, le Conseil Municipal a décidé la création sur la Ville de Besançon d'un PLIE destiné à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Le bilan de l'action menée dans ce cadre de 1994 à 1999 a concerné 1 995 personnes qui ont intégré le dispositif.

L'objectif initial de 1 000 sorties positives a été atteint. En effet, 1 095 personnes ont pu accéder à l'emploi (CDD ou CDI de plus de 6 mois) ou à une formation.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil Municipal d'établir une nouvelle convention avec l'Etat pour la période 2000 - 2004, soit 5 années, dans le respect des dispositions de la circulaire du Ministère du Travail du 21 décembre 1999 qui précise que le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi constitue un dispositif de mise en cohérence des interventions publiques au plan local afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté.

Ainsi le PLIE, plateforme de mobilisation et de coordination, mobilise pour la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs clairement définis l'ensemble des acteurs intervenant avec l'Etat et le Service Public de l'emploi en matière d'insertion sociale et professionnelle: collectivités territoriales, entreprises et organismes socio-professionnels, structures d'insertion, associations...

Son organisation est structurée en trois niveaux :

- Un Comité de Pilotage réunissant les partenaires institutionnels et financiers du PLIE animé par le Président du PLIE et M. le Préfet.

Il fixe les objectifs et les priorités, arrête le budget, garantit la mobilisation des moyens pour la bonne réalisation du Plan, organise et assure le suivi de l'ensemble du dispositif.

- Le Comité opérationnel.

Il a un rôle d'ingénierie dans la réalisation des parcours individualisés des publics ciblés. Il organise les liaisons avec les opérateurs et les prestataires, pilote et coordonne la mise en oeuvre des actions.

Il met en oeuvre les orientations du Comité de Pilotage.

Ce comité est le pivot de l'organisation opérationnelle du dispositif.

Il se compose des structures associées au PLIE (ANPE, Mission Locale, AFPA, Centre d'Information du Droit des Femmes, Conseil Général, CCAS...) et il est placé sous la responsabilité d'un permanent du PLIE.

- Les opérateurs ou prestataires.

Selon les besoins des publics visés, et dans le cadre de la gestion des parcours individualisés, le PLIE contractualise avec les opérateurs appropriés (organismes de formation, structure d'insertion, entreprises ou leurs groupements...).

Pour réaliser ces missions, le PLIE devra développer sa coopération avec les milieux économiques au niveau des entreprises ou des structures locales de développement (organismes consulaires, groupement d'employeurs, ...). Le renforcement des relations du PLIE avec les milieux économiques locaux doit améliorer le débouché dans l'emploi et favoriser une bonne adéquation des parcours des publics avec les possibilités réelles de l'emploi.

De plus, l'action du PLIE s'inscrit dans la cohérence et la complémentarité de la politique générale de l'emploi.

Aussi le PLIE s'intégrera au contrat de ville en apportant son appui au volet emploi de ce contrat.

Il apportera son appui aux réseaux emploi des quartiers en proposant des mesures adaptées pour l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, notamment pour celles qui ne trouvent pas de réponse dans les dispositifs de droit commun.

Il convient de préciser que le Service Economie-Emploi-Tourisme de la Ville, fortement impliqué dans le volet emploi du Contrat de Ville d'une part et dans les milieux industriels d'autre part sera l'interlocuteur privilégié du PLIE, notamment dans la relation avec ces derniers.

Le PLIE s'appuie comme actuellement, sur une association pour son fonctionnement.

Pour satisfaire ces objectifs, les profils de poste des trois chargés de mission salariés de l'association ont été définis :

- relation avec les Services Publics :

- . participation aux instances de travail du service public de l'emploi
- . mise en cohérence des dispositifs pour les publics PLIE
- . participation aux instances de coordination du contrat de ville.

- relation avec les entreprises :

. définition des postes de travail sur la base d'aptitudes (en substitution à la démarche habituelle de reconnaissance des compétences soit par la détention d'un diplôme, soit par une expérience)

. contribution à une meilleure connaissance du marché de l'emploi et de l'évolution des professions.

- *relation avec les opérateurs :*

. information de tous les dispositifs pouvant être utilisés par les bénéficiaires dans le cadre d'un parcours

. élaboration des outils d'évaluation et gestion des parcours dans le cadre de la plate-forme emploi

. vérification du niveau d'employabilité et validation de mise en relation avec les employeurs.

Les moyens financiers de celle-ci sont assurés par les aides des collectivités territoriales qui permettent l'appel de fonds européens et par des financements de l'Etat (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - DDASS - FAS...), de fondations ou d'entreprises...

La future communauté d'agglomération comprendra la politique de la ville dans ses compétences obligatoires. A ce titre, elle devra intégrer le volet insertion économique à une échéance non encore définie. Il sera possible alors d'étendre les actions du PLIE à l'agglomération par simple avenant à la convention conclue avec l'Etat.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et, en cas d'accord, à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat.

«**M. GIRARD** : Je souhaitais faire un petit bilan après la présentation du nouveau protocole qui va nous mener jusqu'en 2005 pour vous rappeler que les objectifs du PLIE de Besançon qui a été mis en oeuvre le 15 décembre 1994, pour la période 1994-1998, puis prorogé une année jusqu'à fin 1999, avait pour objectif de reconduire ou de conduire à un emploi au moins 1 000 personnes durablement exclues du marché de l'emploi.

Le PLIE est organisé de la façon suivante : à la tête de cette association, une directrice qui est mise à disposition par le CCAS, deux secrétaires également mises à disposition, deux chargés de missions financés l'un grâce à une subvention de la Ville et l'autre par les fonds européens et depuis le mois dernier un troisième poste de chargé de mission mis à disposition également par le CCAS, un emploi jeune et trois CES, tous les quatre mis à disposition par le Centre Communal d'Action Sociale qui, comme vous le voyez, s'est beaucoup impliqué dans cette association.

L'action du PLIE c'était donc de reconduire à l'emploi des personnes en grande difficulté, parce qu'elles s'étaient retrouvées en longue maladie, incarcérées, complètement déstabilisées et très très loin de l'emploi... Ce sont des personnes caractérisées par un important décalage entre leur désir ou leur nécessité de gagner leur vie par un salaire et la possibilité de le faire en raison par exemple, d'un déficit de compétences ou de connaissances, d'un dérèglement comportemental. Il appartient donc au PLIE d'identifier les problèmes et de susciter ou de renforcer un partenariat susceptible d'apporter des solutions adéquates. Trois grands axes pour remédier à cet état de fait : d'abord intervention à caractère social, lutte contre l'isolement, remobilisation sociale et également recherche d'un logement pour beaucoup de ces personnes, ensuite intervention en formation, bilan d'orientation, bilan de compétences, préqualification, qualification, réorientation, élargissement de leurs champs de connaissances et de leurs champs de compétences et enfin adaptation à l'activité salariée, mobilité et aménagement de postes.

Un mot sur nos partenaires opérateurs qui sont tous les organismes sociaux, les organismes de formation, les dispositifs d'adaptation à l'emploi, les partenaires institutionnels, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, l'ANPE, l'AFPA et également les collectivités territoriales et d'autres services publics. A noter également un partenariat très important avec EDF - GDF par une convention nationale avec cet organisme et le Ministère du Travail, qui nous aide en matière d'aide à l'insertion, 15 postes de CES sont annuellement mis à disposition dans divers secteurs par EDF - GDF. Enfin, les entreprises du secteur de Besançon, 400 entreprises du secteur de l'économie traditionnelle ou de l'économie solidaire et sociale ont accueilli et embauché des bénéficiaires du PLIE dans leur dispositif. 1 095 personnes ont retrouvé un emploi à travers le PLIE, 2 133 personnes ont intégré le dispositif depuis le 15 décembre 1994 jusqu'à ce jour. Un flux constant supplémentaire d'environ 150 personnes est en préparation d'intégration. Ce sont en moyenne 800 personnes qui sont suivies régulièrement, 45 % sont des chômeurs de longue durée et 87 % d'entre eux sont originaires des quartiers ciblés par le contrat de ville. Parmi ces bénéficiaires, entre 44 et 48 % de femmes, entre 52 et 56 % d'hommes. On constate depuis le début du PLIE une répartition qui varie peu entre les hommes et les femmes. L'âge des bénéficiaires tourne autour de 50 ans. Par contre, les plus de 25 ans et les moins de 50 ans ont augmenté de plus de 20 %, et représentent actuellement les 3/4 du public du PLIE. On ne constate aucune modification dans la répartition des nationalités entre le début et la fin du dispositif, plus de 80 % des bénéficiaires du PLIE sont de nationalité française. Il apparaît que les personnes sans ressources évaluées à 21 % en 1996, ne sont plus que 3 % actuellement. Parallèlement, les bénéficiaires du RMI ont été multipliés par deux durant la même période et représentent 42 % du public PLIE. Les référents du PLIE qui construisent le parcours des bénéficiaires vers l'insertion traitent également l'ensemble des problèmes sociaux rencontrés, en direct ou en partenariat. Ils ont permis à un certain nombre de bénéficiaires qui ne les connaissaient pas, de faire valoir leurs droits. 50 % des bénéficiaires n'ont aucune qualification professionnelle. 75 % des bénéficiaires se situent entre le niveau 6 et le niveau 5. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux relatifs aux difficultés d'accès à l'emploi puisque 60 % des bénéficiaires ont des problèmes de maîtrise du français et de qualification. Cette situation a été constatée pendant la durée du dispositif. Le PLIE a bien respecté les objectifs qui lui étaient fixés, c'est-à-dire prendre en charge les publics les plus en difficulté.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint et merci aussi au CCAS, c'est vrai qu'il a été vraiment la cheville ouvrière du développement du PLIE.

M. DUVERGET : C'est un dossier qui me semble important, à la fois à travers la politique de la ville et à travers la politique de l'emploi. Trois observations : la première, a-t-on fait des enquêtes d'insertion à plus long terme, c'est-à-dire après deux ans d'activité ? Et comment peut être évalué le coût de l'emploi créé ? Quand on crée un emploi, il y a de nombreux partenaires publics et privés, il y a un investissement de la collectivité, est-ce qu'on peut évaluer, par rapport aux 1 995 personnes qui ont intégré le dispositif de 1994 à 1999, l'investissement collectif pour favoriser cela ? Le deuxième champ de questions concerne l'évolution actuelle de l'emploi : avec la reprise économique, le PLIE doit-il continuer à réagir de la même façon qu'au cours des années précédentes où nous étions véritablement en très grande crise de l'emploi ? Cette fois-ci, et c'est peut-être l'objet d'ailleurs du chargé de mission que vous allez prendre au sujet des relations avec les entreprises, on sait qu'il y a des pans entiers de l'économie qui manquent de main d'oeuvre et je pense notamment au bâtiment. Les marchés publics actuellement n'arrivent pas à trouver des entreprises parce qu'il n'y a pas suffisamment de main d'oeuvre. Peut-on à travers cette politique, orienter les formations de façon à

soulager ou à abonder en tous les cas les entreprises du bâtiment ? Le troisième élément c'est tout de même la complexité du dispositif car il y a énormément de partenaires et donc sans doute beaucoup de réunions, beaucoup de temps passé à organiser un dispositif comme cela. Or, il est question de le transférer à la communauté d'agglomération. Il ne faudrait pas qu'à nouveau, par une dimension géographique plus importante, on ait pléthore de nouveaux partenaires car à ce moment-là on risquerait d'avoir une asphyxie de ce dispositif Monsieur le Maire.

M. GIRARD : Je peux répondre sur la partie des 1 095 personnes qui sont sorties du dispositif, je laisserai peut-être le soin à William NUNINGER de répondre aux autres questions. Simplement ce que je peux vous dire c'est que fin 1999 les sorties positives se répartissent de la façon suivante : 421 ont trouvé un emploi dans le secteur marchand supérieur à 6 mois, 471 : un emploi d'insertion supérieur à 6 mois, 145 : acquisition d'une qualification, 37 : création d'activités et 21 : contrat emploi consolidé. Voilà donc pour les 1 095 personnes qui sont sorties du dispositif pendant toute la durée du PLIE.

M. NUNINGER : Pour aller plus avant dans le détail, pour répondre aux questions mais très rapidement, pour le secteur qui a été signalé tout à l'heure, le BTP en particulier il y a 213 emplois. Sur les commerces en général : 103. Sur les services : 339. Sur les services publics : 131. Dans le monde industriel plutôt de la mécanique : 91. Dans les organismes de formation actuellement, en situation de stage débouchant sur l'emploi : 124. Sur quelques professions libérales : 7 et puis quelques créateurs d'entreprises qu'on peut vous donner si cela vous intéresse. Par rapport à la question posée sur le coût, il est évident qu'on peut prendre un élément simple, c'est celui qui a été adopté par le Conseil Municipal il y a cinq ans en contrepartie des fonds débloqués par le FSE qui ont été utilisés, c'est-à-dire 11 millions. Vous vous souvenez bien que la contrepartie était à l'identique. Pour le moment, on est à plus de 17 - 18 millions. Naturellement, on pourrait y ajouter tout l'apport CCAS et le chiffrer, ça c'est quelque chose que l'on peut faire mais on tourne autour d'une opération d'une vingtaine de millions sur 1 000 emplois effectifs. Il suffit de faire la division et l'on voit ce que cela coûte. J'allais dire que ça n'a pas de prix mais on peut le faire. 20 millions : 1 000 emplois, on va le dire comme cela, mais sur cinq ans. Autre question sur les débouchés et sur la durée, il est vrai que le suivi est effectué par une petite équipe, il faut toujours avoir pour idée qu'il s'agit quand même d'une association de peu de personnes, il y a finalement 3 chargés de mission avec des missions assez précises, avec une relation privilégiée avec l'ANPE et des qualifications qui ont été données aux deux missionnés du PLIE. Nous suivons sur un an, deux ans, les gens du PLIE, c'est vrai, et il faut que vous sachiez, mais on s'en doute bien, qu'une fois que la personne est remise au travail dans de bonnes conditions à l'emploi -il faut le savoir, c'est quelque chose qu'on découvre dans la pratique- on ne veut plus faire parler de soi, on oublie une partie de son histoire, les difficultés dont on a parlées tout à l'heure, le logement, la situation dans laquelle on a rencontré la personne, tout cela s'oublie. Par contre, on a parlé tout à l'heure des situations de sortie négative du PLIE, des gens nous abandonnent en cours de route, mais on les retrouve ensuite quelques mois après, c'est le cas de 150 actuellement qui sont suivis. Le PLIE a mis en place naturellement en bureau et en assemblée générale, ça avait été un souhait unanime, une plate-forme emploi qui fonctionne en partenariat, on a parlé de réunions tout à l'heure, il y a énormément de réunions, c'est vrai, un suivi assez important, une plate-forme SIFE (Stage d'Insertion et de Formation à l'Emploi) qui s'est mise en place depuis quelques mois. Nous avons là un travail de fond sur l'emploi et je précise que la nouvelle appellation PLIE ce n'est plus «économique», c'est «emploi». Il est bien évident que cette fois-ci nous avons un travail sur le long terme et c'est pourquoi dans le protocole qui est proposé, on ne demande pas 1 000 bénéficiaires, on s'est limité à 700 au minimum, si on peut faire plus,

on le fait mais on s'est arrêté à 700, pensant que dans la situation actuelle c'est un chiffre qu'on peut atteindre dans les quatre ans. Alors il est vrai qu'avec d'autres organismes, agences d'intérim, par exemple les GEIQ-BTP, avec le GIMM on a des relations très approfondies et on essaie actuellement de bâtir ensemble des scénarii qui peuvent aboutir à un suivi plus approfondi que celui qui est fait actuellement.

Je tenais aussi, vous me le permettrez Monsieur le Maire, à remercier les collègues qui travaillent sur cette action-là, on dit que le bien ne fait pas de bruit, et je crois qu'en fait il s'agit bien de cela, car un travail au jour le jour, très très long sur le suivi des personnes ce n'est jamais simple.

M. LE MAIRE : Mais le bruit ne fait pas de bien non plus, pas toujours !

Mme DUFAY : Juste deux mots parce que tout à l'heure on va aborder le contrat de ville, le dossier du contrat de ville et le dossier du PLIE sont forcément très liés dans la partie emploi. Donc je voudrais dire deux choses. Sur la complexité, bien sûr qu'il y a beaucoup de partenaires et une nécessité d'organisation qui peut paraître confuse mais l'important c'est qu'il y ait vraiment une coordination et un agencement des compétences, c'est que sur ce domaine de l'emploi et de l'insertion, il n'y ait pas des partenaires qui travaillent chacun dans leur coin, qu'au contraire chacun unisse bien ses compétences et ses domaines d'intervention. Or, on est en train de créer, à l'échelle de Besançon, ce que vous pouvez considérer finalement comme quelque chose qui va encore ajouter à de la complexité, mais ce n'est pas cela, un dispositif qui va permettre la coordination de tout ce qui existe sur les quartiers en matière d'accompagnement. Ce dispositif va s'appeler «Equipe Insertion au sein des quartiers» et va être animé par le service de l'emploi, par l'ANPE. Par rapport à votre préoccupation de fournir et de trouver de la main d'oeuvre qualifiée pour les entreprises qui en manquent actuellement je crois que dès l'instant où l'on a le service public qui va être au centre de ce travail d'insertion, ce dispositif va pouvoir s'emparer de tout le travail qui est fait sur les quartiers en terme d'accompagnement par le PLIE et par tous les opérateurs qui sont derrière le PLIE, pour pouvoir véritablement travailler sur la mise en relation, l'adéquation des compétences et l'amélioration des qualifications. Il n'y a pas d'un côté le travail sur l'accompagnement dont on ne sait pas trop ce qu'il devient et d'un autre côté des entreprises qui cherchent du personnel et qui n'en trouvent pas, parce que c'est vrai que c'est une réalité aujourd'hui. Il va y avoir vraiment un souci d'articuler les choses mais au plus près des quartiers et des secteurs qui, dans les quartiers, ont les demandeurs d'emplois en plus grand nombre.

M. LE MAIRE : Merci de ces précisions.

Mme MONTEL : Nous nous abstiendrons. Nous ne sommes pas contre le principe de telles actions mais nous trouvons quand même que pour 2 000 personnes concernées, dont seulement 1 000 s'en sortent, j'allais dire pour une durée de plus de six mois et pas en contrat spécialement à durée indéterminée, soit 50 % de réussite, investir 20 millions, ça fait quand même cher.

M. LE MAIRE : Mais la moitié du financement provient de l'Europe !».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Economie-Emploi-Tourisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité (deux Conseillers s'abstenant) approuve ce dossier.

Récépissé préfectoral du 10 juillet 2000.